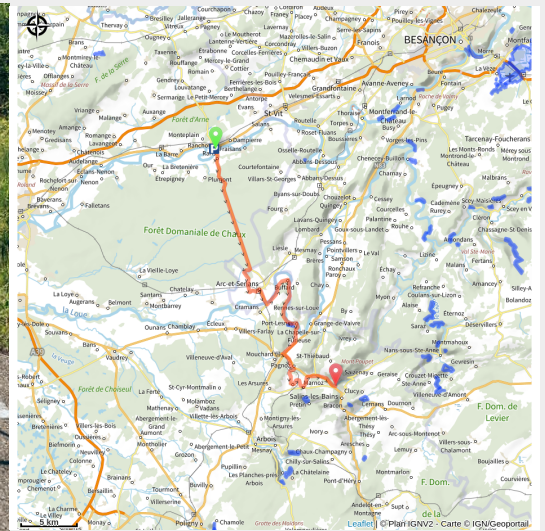


La Voie des Salines

Jura Nord



Voie des Salines en forêt de Chaux (© Prépare ta Valise/Jura Tourisme)



Depuis l'EuroVelo 6 à hauteur de Ranchot, la Voie des Salines permet de relier les deux salines UNESCO d'Arc-et-Senans et de Salins-les-Bains. Elle traverse la Forêt de Chaux, 2ème forêt domaniale de France, puis serpente le long de la Loue avant de traverser les pâturages pour rejoindre Salins-les-Bains où elle se termine.

Infos pratiques

Pratique : Véloroute et voie-verte

Durée : 2 h 30

Longueur : 38.4 km

Dénivelé positif : 534 m

Difficulté : Facile

Type : Aller-retour

Thèmes : En famille, Histoire et patrimoine, Naturel

Itinéraire

Départ : Ranchot, canal du Rhône au Rhin

Arrivée : Salins-les-Bains

Balisage :  Véloroute et Voie Verte

Communes : 1. Ranchot

2. Rans

3. Plumont

4. Fraisans

5. Chissey-sur-Loue

6. Cramans

7. Champagne-sur-Loue

8. Port-Lesney

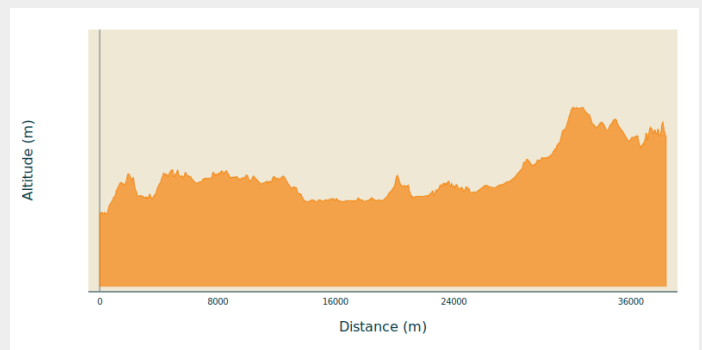
9. Pagnoz

10. Aiglepierre

11. Marnoz

12. Salins-les-Bains

Profil altimétrique



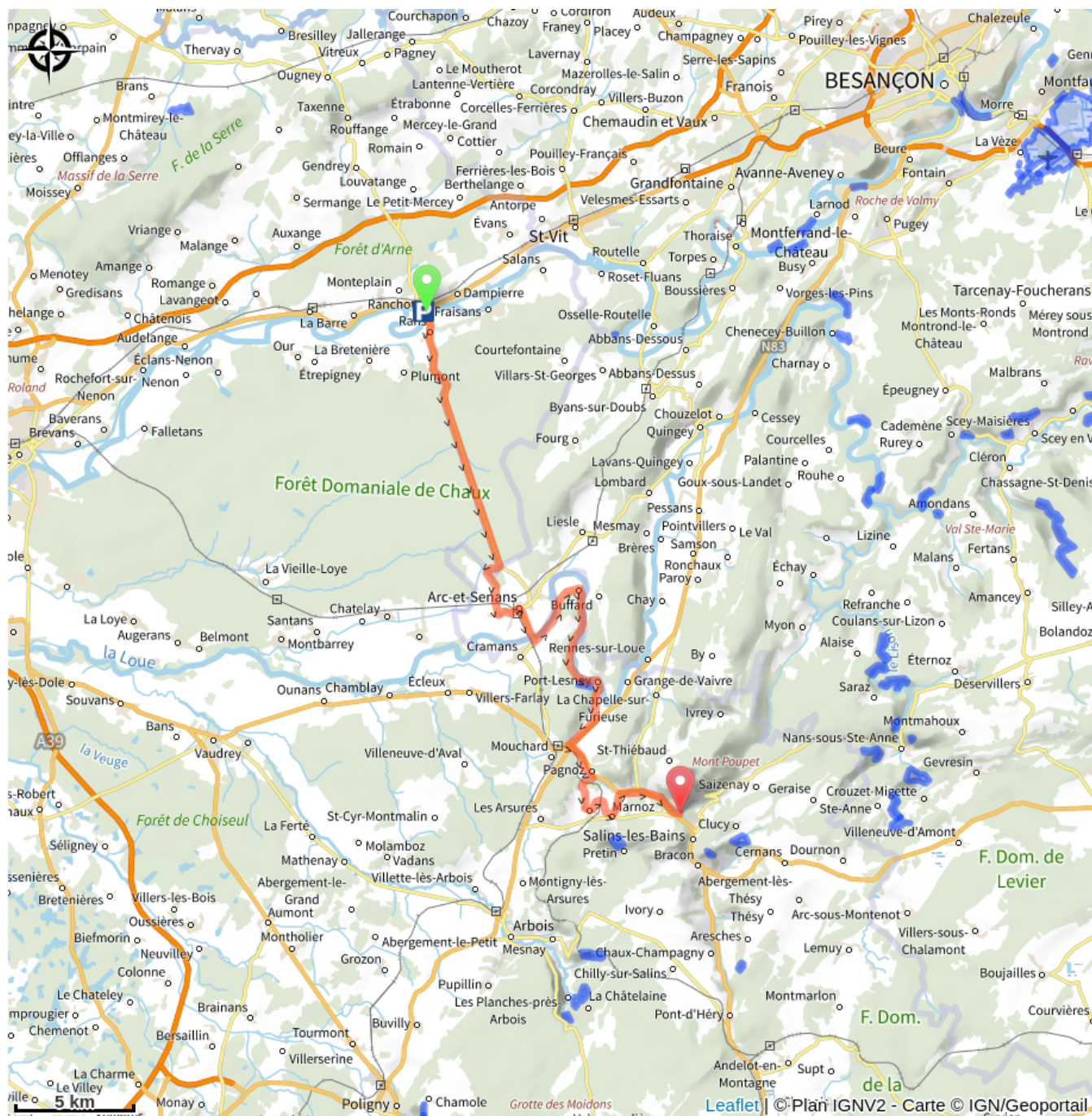
Altitude min 216 m Altitude max 363 m

Cette véloroute alternant site propre et route partagée, de 38km, au départ de l'EuroVelo 6 à Ranchot débute par une traversée de la forêt de Chaux, 2ème forêt domaniale de France en superficie, en suivant la RD31. Les arbres plus que centenaires, qui ont inspiré bon nombre de contes et légendes franc-comtoises, apportent un peu de fraîcheur à votre périple.

La Voie des Salines continue ensuite dans le département voisin du Doubs, jusqu'à Arc-et-Senans et sa Saline Royale, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce modèle d'architecture en demi-cercle a été imaginé et construit par l'architecte visionnaire Claude-Nicolas LEDOUX en 1779.

La véloroute emprunte ensuite la vallée de la Loue dans le Val d'Amour pour rejoindre le petit village de Port Lesney, ancienne cité médiévale posée sur la rivière de la Loue. Bientôt, les cyclistes rejoignent Mouchard, la fameuse cité du bois réputée pour son lycée du bois et son institut Européen des compagnons du devoir. Enfin la voie-verte se termine à Salins-les-Bains, l'une des deux cités thermales jurassiennes, où une visite de la Grande Saline, elle aussi inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO s'impose.

Sur votre route...



Toutes les informations pratiques



Véloroute et Voie verte

Toutes les voies vertes sont réservées à l'usage exclusif des circulations douces et strictement interdites aux véhicules motorisés. (Sauf ayants-droit exceptionnels).



Recommandations

La Voie des Salines n'est pas finalisée, notamment entre Pagnoz et Marnoz où vous passerez sur de petites routes et chemins blancs. Merci de rester très vigilant, notamment en famille.

Comment venir ?

Accès routier

Depuis Dole, suivre la direction Besançon par la D673 puis au rond point de Ranchot, prendre la direction de Rans. Gareez vous juste avant le pont sur le canal.

Parking conseillé

Parking le long de l'EuroVelo 6 à Ranchot

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

APPB CORNICHES CALCAIRES - LE JOUTELOT

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur le Joutelot sur la commune de Port-Lesney.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

Lieux de renseignement

Jura Tourisme & Attractivité

17 rue Rouget de Lisle, 39009 LONS-LE-SAUNIER

sejour@jura-tourism.com

Tel : 03 84 87 08 88

<https://www.jura-tourism.com/>

